



DEMANDE de STAGE de « FORMATION »

Structure organisatrice :

Nom du contact (**Président ou responsable**) :

Tél. direct : |_____| |_____| |_____| |_____| |_____|

Adresse e-mail :

Formation prévue	Dates de la session	Lieu de la session	Nom(s) des intervenants prévus	Nombre de stagiaires prévus (joindre la liste)
Tests Techniques du Moniteur Fédéral				
Stage UF1&2 du MF				
Stage UF3 du MF				
Formation de Formateur de Moniteur Fédéral				
Stage Initiateur Fédéral Spécialité :				
Examen du Moniteur Fédéral				

Responsable (DTN) inter région sollicité :

AVIS OBLIGATOIRE DE LA LIGUE D'APPARTENANCE

Avant l'organisation d'un stage :

Renseigner et envoyer cette demande 30 jours avant la date prévue du début du stage avec l'avis de la Ligue d'appartenance à :

- Secrétariat Formation FFP / Christine RATEAU // rateau@ffp.asso.fr
- DTN adjoint Formation // Frank MAHUT // mahut.frank@wanadoo.fr
- Copie Bureau Directeur FFP // bd@ffp.asso.fr

Date :

Nom et Signature :

*** INFORMATIONS IMPORTANTES ***

Avant le stage

L'organisation d'un stage de formation est autorisée par la FFP sur la base d'un dossier comprenant :

- * la fiche de «Demande de stage de Formation» dûment remplie et envoyée à la FFP au moins 30 jours avant le début du stage.
- * la production d'un budget prévisionnel détaillé faisant apparaître :
 - dépenses prévues (sautes, déplacements, repas, hébergement de l'encadrement, autres ...)
 - &
 - recettes prévues (participation des stagiaires, de l'Ecole, du CD, de la Ligue, autres...)

Pendant le stage

Les intervenants doivent respecter la déontologie relative à la formation :

- * respect des principes fondamentaux de la pédagogie
- * respect des contenus et des durées des formations FFP
(ex : UF12 du MF = 9 jours effectifs au minimum)
- * formateurs en nombre suffisant
(ex : UF12 du MF = 2 intervenants minimum)
(ex : Initiateur VR et FF = 4 stagiaires maximum par formateur)
- * dans tous les cas : respect de toutes les consignes de sécurité éditée par la FFP

(consulter les directives techniques et programmes de formation sur www.ffp.asso.fr)

Après le stage

L'organisateur doit fournir :

- * un bilan financier de la session de formation (recettes-dépenses)
- * un bilan pédagogique de la session de formation
- * les éventuelles propositions de qualifications fédérales à délivrer

Toute délivrance de Qualification est faite par la Fédération Française de Parachutisme.

